

# **Conditions générales de vente**

## **Abonnements mensuels Orange et Focus**

### **à tacite reconduction en prélèvements automatiques**

Vous venez d'opter pour un abonnement mensuel Orange ou Focus, que vous réglerez par prélèvement automatique mensuel. Cet abonnement est personnel, non cessible et chargé sur votre carte nominative sans contact. L'abonnement est à tacite reconduction mensuelle. Vous pouvez donc circuler librement sur l'ensemble du réseau ZOOM jusqu'à résiliation de l'abonnement, à votre demande.

#### **1. Conditions d'utilisation de la carte d'abonnement**

La carte d'abonnement doit être systématiquement validée lors de toute montée à bord d'un véhicule ZOOM (hormis les lignes gratuites). Elle doit être également présentée à nos agents lors des contrôles sur le réseau. En cas d'oubli, vous devez prendre un autre titre valable.

#### **2. Quelles démarches effectuer en cas de perte ou de vol de votre carte ?**

Vous devez vous rendre à l'Espace commercial ZOOM 9 place de Beaune à Chalon/s et fournir une pièce d'identité. La carte perdue ou volée sera désactivée et rendue inutilisable. Un duplicata vous sera fait (facturé 11 euros) et l'abonnement en cours sera rechargé sur celui-ci.

#### **3. Vous avez choisi de régler votre abonnement par prélèvements automatiques**

Ce choix ne génère aucun frais supplémentaire. Le montant de votre abonnement sera prélevé chaque 10 du mois et le 1er prélèvement se fait le 10 du mois suivant celui de début de validité de votre titre. Vous devez donc impérativement approvisionner votre compte bancaire ou postal avant chaque échéance. Un échéancier prévisionnel des 12 premiers mois d'abonnement vous sera transmis à la suite de la souscription du contrat. Le rechargement de l'abonnement se fait automatiquement, à date fixe, et couvre une période d'un mois.

##### **■ Que faire en cas d'incident de paiement ?**

Les frais de rejet bancaires sont à votre charge. Tout prélèvement rejeté doit être régularisé dans les plus brefs délais en vous rendant à l'Espace commercial ZOOM - 9 place de Beaune à Chalon-sur-Saône. Sans régularisation de votre part, la carte nominative sera désactivée et invalidée.

**ATTENTION : En cas d'incidents répétés, nous pourrions résilier le contrat de prélèvement de plein droit pour défaut de paiement et la carte sera invalidée.**

##### **■ Vous changez de compte bancaire ou postal**

Vous devez remplir un nouveau mandat de prélèvement SEPA, accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal du nouveau compte, au minimum 10 jours avant le prélèvement à venir.

##### **■ Vous changez d'adresse**

Communiquez votre nouvelle adresse à l'Espace commercial ZOOM 9 place de Beaune à Chalon-sur-Saône - tél : 03.85.93.18.80. Ou en envoyant un mail à [contact.zoom@transdev.com](mailto:contact.zoom@transdev.com).

#### **4. Vous souhaitez résilier votre abonnement**

Les formules mensuelles à tacite reconduction peuvent être résiliées à tout moment, sans justification. Vous devez adresser votre demande par courrier à : Espace ZOOM 9 Place de Beaune 71100 Chalon-sur-Saône. Ou par mail à : [contact.zoom@transdev.com](mailto:contact.zoom@transdev.com). **Tout mois commencé est dû. Les demandes de résiliation sont traitées dans un délai de 5 jours ouvrés, pensez à anticiper.**

## 5. Données personnelles

Les données personnelles collectées par Transdev STAC pour la gestion des cartes nominatives font l'objet de traitements automatisés dont les finalités sont la gestion, la délivrance et l'utilisation des titres de transports, la gestion et le suivi des relations commerciales, la gestion des impayés, la gestion de la fraude relative à l'utilisation des cartes, la réalisation d'analyses statistiques anonymes d'utilisation du réseau Zoom, la mesure et la qualité du fonctionnement du système billettique, ainsi que la gestion des prélèvements SEPA. Elles sont destinées à Transdev STAC et aux sociétés qu'elles emploient pour leur fournir des prestations : analyse de données, création de cartes sans contact, fournisseur du système billettique, gestion et notification des prélèvements. Ces sociétés ont accès aux données personnelles des clients dans la stricte mesure nécessaire à l'exercice de leurs prestations. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Version : 31/08/2021

